



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **attick Sàrl en liquidation**, Rue Louis Antille 7,
3963 Crans-Montana 1
2. Déclaration de faillite: 11.01.2016
3. Suspension de faillite: 10.02.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.02.2016
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Cette publication fait suite à l'avis préalable d'ouverture de faillite du 29.01.2016.

Office des faillites de Sierre
3960 Sierre

02665051

